



◆ 88, rue Anatole France 38100 Grenoble ◆ 04 76 49 47 30 ◆ contact@3bis.fr ◆ www.3bis.fr ◆

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024

Le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre à dix heures, les associé-es de la SCOP 3BIS, société coopérative anonyme au capital variable dont le siège est situé au 88 rue Anatole France, 38100 GRENOBLE, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n° 424 047 827, se sont réuni-es sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires à la maison d'hôtes CELESTE, 814 route du Midi 38470 CHASSELAY.

Sont présent-es ou représenté-es :

AUCLAIR Marie,
BEUNIER Camille,
BORELLY Audrey
CARTIER Evelyne
CATHERIN Jean Yves
COUGET PIERREL Doris
DE PALMA Florence
DOBREMEZ Isabelle,
DUFOUR Emmanuel,
FIOL Catherine
GARIEL Virginie,
GAUTHEY Maryline
GILMAN Claire,
JOUSSERANDOT François,
LAMARLE Emmanuel
LERAT Fabienne
LETASSEY Manon
LEVROT Laurent
MACQUET Yves
MARION Armelle
MARSAN Auriane
MOULIN Gaston
NORMAND Fabienne,
ORGELET Julie,
RENARD Blandine,
RODRIGUEZ Céline
ROUSSILLE Manon
SEVIN Florence
SOCODEN
STEINMETZ Alix
VERAT DIT FLEURY Claire



◆ 88, rue Anatole France 38100 Grenoble ◆ 04 76 49 47 30 ◆ contact@3bis.fr ◆ www.3bis.fr ◆

L'assemblée est présidée par François JOUSSERANDOT co-président du Conseil d'Administration.

Scrutateurs : Manon LETASSEY et Auriane MARSAN. Secrétaire de séance : Isabelle DOBREMEZ

La présidence constate que le nombre des associé-es présent-es ou régulièrement représenté-es est supérieur au quorum fixé par les statuts et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

La présidence déclare que l'assemblée est appelée à délibérer selon l'ordre du jour suivant :

- Admission d'associés
- Admission de nouveaux administrateurs
- Vote de la contribution générale
- Vote de la contribution spécifique des formateurs
- Pouvoir pour les formalités

La discussion est ouverte et La présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'accepter en qualité d'associée Léa LEMARECHAL, salariée de l'équipe support, demeurant 252 route du Rif, « le Buisson » 38420 ST JEAN LE VIEUX

Léa LEMARECHAL a déposé le montant de 20 € correspondant à une part sociale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associé-es décide de nommer en qualité de nouvelle administratrice Mme Manon LETASSEY, domiciliée 24 rue Louise Bourgeois 38400 ST MARTIN d'HERES

Mme Manon LETASSEY accepte ses fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances étiquetées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution n'est pas mise au vote, car l'assemblée générale des associé-es décide de conserver la contribution actuelle en l'état.

Mais un vote de principe a lieu sur les éléments suivants :

- Pas de modification de la contribution actuelle
- Validation d'une phase d'expérimentation de la mise en place d'un versement volontaire de la part des entrepreneurs de 3BIS, visant à minima à équilibrer le budget de fonctionnement de la structure. En conséquence, l'assemblée générale des associé-es donne mandat à un Groupe de Travail dédié pour rendre opérationnelle cette phase d'expérimentation.

Les résultats du vote de principe font ressortir 31 voix pour et 1 abstention.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associé-es décide de valider une contribution supplémentaire spécifique aux formateur-rices telle que définie ci-dessous :

- 2 % de la marge brute sur toutes les formations.

Cette contribution sera appliquée à partir du 1^{er} juillet 2024

Cette résolution est adoptée par 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tout pouvoir à la présidence de la société ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Grenoble, le 29 juin 2024

François JOUSSERANDOT, co-président du Conseil d'Administration.

